

AFFAIRE N° 28

OBJET: Acquisition d'un terrain de 1092m2 cadastré section AR n°111, sis boulevard Doret, appartenant aux conjoints HAU-LAM-KAI, en vue de la réalisation du boulevard Sud.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Dans le cadre de sa mission de bureau foncier, la SEDRE a négocié pour le compte de la Commune l'acquisition d'un terrain de 1092m2 cadastré section AR n°111, situé boulevard Doret, nécessaire à la réalisation du futur boulevard Sud. Cette acquisition s'opèrerait aux conditions suivantes:

- Acquisition du sol et des constructions appartenant aux conjoints HAU LAM KAI, au prix de 800 000 Francs (toutes indemnités comprises) accepté par la Commission Départementale des Opérations Immobilières lors de sa séance du 3 septembre 1981;
- Indemnisation du préjudice commercial subi par Monsieur AH-PINE, locataire, pour un montant de 236 225 Francs fixé par jugement du 15 janvier 1981 du Juge de l'Expropriation,
- Indemnisation du préjudice commercial subi par la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers, locataire, pour un montant de 501 800 Francs fixé par jugement du 15 janvier 1981.

Je vous demande de m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition du terrain, à verser aux intéressés les sommes précitées et au(x) notaire(s) rédacteur(s) les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du budget communal et financée à l'aide de crédits du boulevard Sud.

Je mets la question aux voix.

Monsieur DUPONT situe la zone sur plan.

.../...

M. Maurice CHANE-KUNE - Je suis étonné d'une telle disproportion entre l'évaluation du terrain et du bâtiment à 800 000 F et le dédommagement de 501 800 F accordé à la S.R.P.P.

M. Marcel HOARAU - Ces prix ont été fixés par jugement.

Dr Gilbert GERARD - Quand le Boulevard Sud verra-t-il le jour ?

M. Marcel HOARAU - Je pense qu'il faudrait aller assez vite dans cette proportion, parce que la circulation est très difficile. Le premier tronçon devrait être mis en service à cet endroit.

Dr Gilbert GERARD - Il y a un engagement de la part de la Mairie, mais non de l'Equipement finalement ! Nous achetons des terrains, mais l'Equipement ne nous dit pas quand il commencera les travaux. Il n'y a aucune date précise quant au début des travaux de réalisation de ce Boulevard.

M. Marcel HOARAU - Il y a un calendrier prévisible.

M. DUPONT - Cette partie du Boulevard Sud était programmée pour une première tranche en 1981. Lors de la révision du programme quinquennal du Département, cette tranche a été reportée en 1983. Toutefois, l'Equipement propose actuellement, au titre du programme 1982, deux éléments :

- 1° - Un dégagement d'emprise sur ce secteur
- 2° - Une première tranche d'acquisitions foncières sur le secteur Patates à Durand-Sainte Clotilde.

La première tranche de travaux dans le secteur Est se situerait entre le mail du Chaudron et le CD 60.

Dr Gilbert GERARD - Cela signifie que le Boulevard Sud verra le jour à quelle date ?

M. Marcel HOARAU - A partir de l'année 1982.

M. André LICHARDY - Qu'en est-il pour la rue Lucien Gasparin ?

M. Marcel HOARAU - La rue Lucien Gasparin a déjà été traitée.

MISE AUX VOIX, LA QUESTION
EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ
(2 VOIX CONTRE + 1 ABSTENTION)

- Acte passé le 23 Novembre 1981

P/ Le Préfet, le Secrétaire Général

signé Didier CULTRIAUX

Pour copie certifiée conforme

P/ le Préfet

Le chef de Bureau délégué

Jacques LACOSTE